Instituut van de Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs d'Entreprises
Koninklijk Instituut - Institut royal
Bld E. Jacqmainlaan 135/1, B-1000 Bruxelles/Brussel

# COMMUNICATION[1] 2017/01 DE L'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

| Correspondant | Notre référence | Votre référence | Date |
|---|---|---|---|
| tech@ibr-ire.be | MB/IVB/edw | | 30/01/2017 |

Chère Madame,
Cher Monsieur,

**Concerne : Consultation publique sur le projet de norme complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique – Le rapport du commissaire dans le cadre d'un contrôle légal de comptes annuels ou consolidés et autres aspects relatifs à la mission du commissaire (délai : 17 mars 2017)**

Conformément à l'article 31, §1 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises, le Conseil de l'IRE soumet à consultation publique son projet de norme complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique – Le rapport du commissaire dans le cadre d'un contrôle légal de comptes annuels ou consolidés et autres aspects relatifs à la mission du commissaire. Cette consultation publique aura lieu du 30 janvier au 17 mars 2017.

Ce projet de norme fait référence à la « *norme coordonnée* ». Il s'agit du projet de coordination de la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, qui a été modifiée après la transposition de la directive comptable en Belgique. Le CSPE a approuvé ces modifications le 14 décembre 2016. Toutefois, celles-ci n'entreront en vigueur qu'au moment de la publication au Moniteur belge de l'avis relatif à l'approbation de la norme par le Ministre ayant l'Economie dans ses attributions. La coordination de la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique est disponible

[1] Par voie de communication l'Institut développe la doctrine relative aux techniques d'audit et à la bonne application par les réviseurs d'entreprises du cadre légal, réglementaire et normatif qui régit l'exercice de leur profession (art. 31, §7 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises) ; seules les normes et les recommandations sont obligatoires.

sur le site internet de l'IRE (www.ibr-ire.be, onglets « réglementation / normes et recommandations / projets »).

Vous trouverez ci-joint le projet que l'IRE soumet à consultation publique. Tous les documents sont également disponibles sur notre site internet.

Vous pouvez adresser vos commentaires jusqu'au 17 mars 2017 à l'adresse suivante : tech@ibr-ire.be.

Sauf demande contraire de votre part, vos commentaires seront publiés sur le site internet de l'IRE à l'issue de la consultation publique.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Thierry DUPONT
Président

*Annexes :*

- *Projet de norme complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique – Le rapport du commissaire dans le cadre d'un contrôle légal de comptes annuels ou consolidés et autres aspects relatifs à la mission du commissaire*
- *Tableau pour information des paragraphes révisés*
- *Résumé de l'impact de la législation ou de la réglementation sur la forme et le contenu des rapports du commissaire*